

Comité des usagers
(Services délégués : gaz, eau, chauffage/eau chaude sanitaire)
En date du jeudi 1^{er} juin 2017 – salle du conseil

Présents

<p><u>Pour la Mairie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LORIDANT Paul • M. ERNST Williams • Mme BOUNSSAIR Leïla 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} Maire Adjoint • Directeur des Services Techniques • Assistante Affaires foncières et économiques
<p><u>Pour les intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PAYET Sandra • Mme DE LA GRAND RIVE Sibylle • M. GUINET Pierre • M. DEROEUX Christian • M. LACOMBE Guy • Mme MACKAIN France • M. MARQUES Michaël • M. BOISSARD Hubert • M. SOULA Éric 	<ul style="list-style-type: none"> • GRDF • SUEZ • SUEZ • Enerlis • Enerlis • Enerlis • Enerlis • Energie & Service • Energie & Service
<p><u>Pour les usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BEAUDET Éric • M. LACOMBE Bernard • M. REVERDY Guillaume • Mme ZGUIOUAR Fatima • M. DE CASTRO Antonio • M. PELLIER Jean-Marc • M. CHUZEL Jean-Pierre • M. CHEREL Patrick • Mme RIBAUD Eliane • Mme MELINI Françoise • Mme NGO Kim • M. BOURGEOIS Christian • M. BOURGET Gérard 	<ul style="list-style-type: none"> • Bois du Roi • Bois du Roi • Bois du Roi • Brumaire • Champs Lasniers • Champs Lasniers • Domaine des Ulis • Jardin des Lys • La Treille 3 • Vaucouleur Dordogne • Vaucouleur Dordogne • Association Avelines Logement Animation • Association CLCV

Pour les syndicats de copropriété

- Mme ALLAIN Gwenaëlle
- M. RIGAL Hervé
- Mme SORIEUL Françoise

- Loiselet & Daigremont
- Loiselet & Daigremont
- Loiselet & Daigremont

En préambule, M. LORIDANT ouvre la réunion à 20h03.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la présentation des rapports d'activités de l'année 2016 de :

- **La concession gaz** : présentation par Madame Sandra PAYET, GRDF ;
- **La D.S.P Eau** : présentation par Mme DE LA GRAND RIVE, SUEZ et M. GUINET, SUEZ ;
- **La D.S.P Chauffage** : présentation par M. DEROEUX, Mme MACKAIN et M. MARQUES, Enerlis
- L'intervention de M. SOULA, bureau de contrôle Energie et Service.

La réunion de ce soir donne l'occasion aux administrés de faire part de leurs observations sur ces bilans.

1^{ÈRE} PARTIE – Présentation GRDF

Mme PAYET, interlocutrice Collectivités Territoriales chez GRDF (Gaz Réseaux Distribution France) présente le rapport d'activités pour l'année 2016.

Dans le cadre de sa concession, GRDF a en charge la gestion des canalisations appartenant à la Commune des Ulis et la distribution du gaz naturel.

En réponse à une question, Mme PAYET précise que 10% du gaz distribué provient de Russie.

Ainsi GRDF a pour mission :

- d'assurer la gestion du service public délégué ;
- d'acheminer le gaz naturel quel que soit le fournisseur d'énergie choisi par le client ;
- d'exploiter et d'entretenir le réseau ;
- d'assurer le développement du réseau pour de nouvelles installations.

Le gaz naturel est acheminé de Limours, du plateau de Saclay et de Marcoussis. Le site de stockage le plus proche se situe à Beynes en Yvelines.

L'inventaire du Patrimoine

En 2016, GRDF a géré 32 085 m de réseaux de gaz contre 32 112 m en 2015.

Il s'agit de canalisations à moyenne pression constituées principalement d'acier ou de polyéthylène, les autres matériaux étant du cuivre et de la fonte. L'âge moyen du réseau est de 38 ans : la durée de vie du polyéthylène est estimée à 90 ans et l'acier a une durée de vie considérable.

Il y a 79 robinets de réseaux et 398 branchements collectifs sur Les Ulis.

La cartographie du réseau est accessible à la Collectivité sur un espace dédié : « Ma Concession Gaz ». Ce site est mis à jour dès que GRDF intervient sur le réseau pour le modifier. En 2016, il y a eu 4 actes de mise à jour de la cartographie. Par exemple, GRDF a effectué des travaux d'extension du réseau sur l'avenue des Champs Lasniers (+ 33 mètres).

Les travaux sur la ville (DT/DICT)

Toute personne qui projette de réaliser des travaux à proximité de canalisation(s) a l'obligation de déposer une demande préalable de DT/DICT (Déclaration de projet de travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès de GRDF qui signale la présence de canalisation(s) sous la zone du chantier afin d'éviter les dommages aux ouvrages.

En 2016, GRDF a traité 54 DT (déclarées par le maître d'ouvrage) et 160 DICT (déclarées par l'exécutant des travaux) avec présence d'ouvrages gaz à proximité.

En 2016 tout comme en 2015 aucun dommage aux ouvrages n'a été constaté.

M. ERNST signale que cette obligation s'applique à tous même pour des travaux sur le domaine privé. Ainsi, le propriétaire d'une maison qui souhaite creuser un trou dans son jardin doit au préalable déposer une DT puis une DICT car il est possible que des réseaux gaz, eau, électricité ... soient présents sous sa propriété.

✚ La clientèle dans les zones d'habitation et de Courtabœuf

En 2016, 4437 abonnés ont consommé 57 802 MWh (2015 : 52 589 MWh) dont :

- 4414 clients au tarif T1 (cuisson) et T2 (chauffage et cuisson) ;
- 22 clients au tarif T3 (petit commerce)
- 1 client au tarif T4 (industriel).

M. ERNST précise que le client T4 est ENERLIS.

GRDF a traité quatre réclamations sur Les Ulis en 2016 dont trois sur la réalisation des prestations (travaux) et une sur l'accueil (arrivée de gaz naturel).

Mme PAYET indique que l'engagement de réponse sous 30 jours a été tenu.

Un résident du Bois du Roi souhaite savoir qui intervient en cas d'ouverture ou de fermeture de compteur :

Mme PAYET indique que la demande d'ouverture doit être faite auprès du fournisseur d'énergie. Par la suite GRDF se déplace sur ordre de ce dernier.

Le résident précise que plusieurs habitants du Bois du Roi ont reçu la visite d'une personne se présentant comme un technicien GRDF venu ouvrir ou fermer un compteur alors qu'aucune demande n'avait été faite. Ces faits ont été transmis à la Police :

Mme PAYET indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter cette information à GRDF.

M. ERNST et M. LORIDANT rappellent que les habitants n'ont aucun contact direct avec GRDF. Leurs seuls interlocuteurs sont les fournisseurs d'énergie auprès desquels ils ont souscrit un abonnement (ENGIE, GDF, EDF ...). En revanche la Ville des Ulis, qui doit connaître tous les réseaux qui traversent le territoire communal, est en contact avec GRDF.

Un habitant demande si l'obligation de déposer une DT/DICT s'applique aussi aux travaux peu profonds :

M. ERNST explique que la loi impose de déposer des DT/DICT pour tous travaux qui pourraient impacter les réseaux. Ainsi un propriétaire doit faire cette démarche quel que soit la profondeur du trou qu'il creuse au risque d'être inquiété en cas d'incident sur un réseau.

De plus, Mme PAYET précise que les canalisations de gaz sont à moins d'un mètre du sol.

2EME PARTIE – Présentation SUEZ

M. ERNST rappelle que dans le cadre de la D.S.P, la Commune des Ulis a confié la gestion de son réseau d'eau potable et du service client associé à la SUEZ (anciennement Lyonnaise des Eaux) jusqu'en 2022.

M. ERNST souligne qu'au moment du renouvellement de la D.S.P en 2010, le prix du mètre-cube d'eau froide négocié sur Les Ulis était le plus bas des communes de la Communauté Paris-Saclay (CPS) et ce notamment en raison de la haute densité du réseau.

Mme DE LA GRAND RIVE, directrice de l'agence de Bures sur Yvette présente le rapport d'activités pour l'année 2016.

✚ L'organisation

L'agence de Bures sur Yvette regroupe environ 70 personnes. Elle gère une centaine de contrats sur un territoire qui s'étend de Châtillon-Montrouge à Rambouillet en passant par la zone de Paris-Saclay et plus au sud jusqu'au Pays de Limours.

L'agence de Bures sur Yvette partage avec la région Ile de France plusieurs services dont :

- L'ordonnancement : Il s'agit d'un service partagé qui permet de planifier les interventions réalisées à partir de la base de Bures sur Yvette. A terme, ce centre sera ouvert du lundi 6h au dimanche 12h. Cette prestation vise à offrir le maximum de souplesse et de réactivité auprès des clients ;

- le Centre de télécontrôle de Montgeron qui pilote sans interruption l'ensemble des installations du sud de l'Ile-de-France et les mesures automatiques réalisées sur les réservoirs (hauteur d'eau, capacité de stockage, débit ...). Ce centre extrêmement moderne peut être visité ;

- le Centre de relation clientèle : ce plateau gère les demandes des clients. Il peut également être visité ;

Tous ces services partagés ont été regroupés sous la plateforme VISIO. Cette dernière permet également de collecter de nombreuses données sur le réseau d'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence eau potable est remontée à la CPS. Ainsi la maîtrise d'ouvrage de ce service et les décisions qui concernent ce service incombent maintenant à la communauté d'agglomération. Cette dernière réfléchit à la manière de mieux partager toutes ces données (big data) pour en faire d'autres usages futurs.

M. LORIDANT précise que, sur les 27 communes qui composent la CPS, chacune avait un contrat de délégation avec des sociétés et des échéances différentes. D'ici moins de deux ans, les contrats de délégation de dix communes de la CPS arriveront à échéance. Quand ces contrats arrivent à leur terme, une des difficultés de la CPS est d'essayer de regrouper les contrats avec un seul délégataire. De plus, un noyau d'élus souhaite que Paris-Saclay reprenne le service de l'eau potable en gestion directe. En conclusion, la CPS gère avec l'avis de chacune des Communes.

Mme DE LA GRAND RIVE indique que 22 des 27 Communes de la CPS ont délégué la gestion de l'eau potable à SUEZ.

La carte du réseau interconnecté

M. GUINET présente la carte du réseau interconnecté Sud-Francilien :

Il existe trois usines de production réparties sur les villes de Morsang-sur-Seine, Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine. Les réseaux sont interconnectés et en cas d'interruption d'une des canalisations, l'eau peut être fournie par ces trois usines ainsi que par les usines de PSO (à l'Ouest).

La ville des Ulis est alimentée par une eau de Seine qui est traitée par les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Châtillon. Deux canalisations principales remontent sur les deux réservoirs de Courtabœuf. A Linas et Saulx-les-Chartreux, des pompes relais remontent l'eau jusqu'aux réservoirs de Courtabœuf. Une fois le réservoir plein, les pompes s'arrêtent, la pression est alors fournie à la ville par les colonnes d'eau des réservoirs.

Pour information, depuis le début de la semaine, SUEZ réalise des travaux sur le pont de la N118 visant à renouveler une canalisation de 600 mm. Cette canalisation a donc été sectionnée, et pendant trois semaines, la ville est alimentée différemment : l'eau est envoyée grâce à des groupes. Néanmoins, un dysfonctionnement sur l'un des groupes a généré des chutes brutales de pression durant 15 à 20 minutes qui ont été ressenties dans les foyers ulisiens. Le réseau étant sécurisé, de nouveaux groupes ont été rapidement mis en route.

M. ERNST ajoute que, durant cet épisode, certains habitants ont signalé à la mairie des perturbations dans la fourniture d'eau chaude. Or il y avait des coupures d'eau chaude car il n'y avait plus d'eau froide à réchauffer.

La qualité de l'eau

Mme DE LA GRAND RIVE indique que SUEZ affiche 100% de conformité au niveau bactériologique depuis 7 ans, et 100% de conformité physico-chimique depuis 3 ans. Elle ajoute qu'en cas de non-conformité la fourniture d'eau est suspendue.

SUEZ a également mis en place un réseau de gouteurs d'eau (dont 17 aux Ulis) : ils se réunissent deux fois par an et transmettent régulièrement leurs remarques sur le goût de l'eau potable. Ces observations permettent à SUEZ d'adapter ses process.

SUEZ réfléchit à une évolution de ce réseau avec l'utilisation des smartphones.

La recherche et le développement

Des recherches sont menées sur les usines de Seine concernant notamment la surveillance très fine des micropolluants (engrais, bisphénol ...). Concrètement, 250 micropolluants sont surveillés en entrée et sortie d'usine pour permettre à SUEZ d'adapter ses process.

SUEZ mène également des recherches pour la production d'une eau plus douce donc moins calcaire. Ainsi des investissements majeurs pourraient avoir lieu d'ici trois ans. Ces recherches répondent à une demande des usagers dont 81% se déclarent favorables à la mise en place d'une décarbonatation collective de l'eau.

Néanmoins, comme l'eau provient de plusieurs usines et se mélange, la mise en place du procédé de décarbonatation implique d'équiper toutes les usines de Seine. Ainsi toutes les communes alimentées par ce réseau doivent approuver cette décision.

Un habitant demande si l'eau adoucie est bonne pour la consommation humaine :

Mme DE LA GRAND RIVE indique que lors de l'opération de décarbonatation, l'ion carbonate de calcium (CaCO_3) est extrait de l'eau potable. Néanmoins, on ne retire pas totalement cet ion : le seuil est de 15 degrés calcique pour une eau douce contre 25 à 30 dans l'eau des Ulis actuellement (eau très calcaire : 60 degrés calcique). En outre, les autres minéraux ne seront pas retirés de l'eau et ce afin de conserver ses qualités gustatives.

La ville des Ulis est déjà pourvue de compteurs intelligents : ils sont équipés pour la télé-relevé, ce qui évite aux habitants de rester à leur domicile pour le passage annuel du releveur. Plus tard, ces compteurs pourront fournir des informations sur les habitudes de consommations des usagers et permettre à SUEZ de donner des conseils personnalisés.

La situation contractuelle

En 2016, SUEZ avait 1589 clients sur Les Ulis. Le service de l'eau potable n'est pas individualisé contrairement au gaz : un client peut regrouper des dizaines de logements dans un ensemble collectif. La consommation facturée en 2016 est de 1 528 186 m³ contre 1 810 902 m³ produits. Contrairement au gaz, les pertes d'eau sur réseau n'entraînent aucun danger mortel.

Le rendement de réseau est le ratio entre les quantités d'eau facturées et les quantités d'eau entrant aux Ulis. En 2016, le rendement de réseau francilien est de 85% ce qui représente une bonne performance selon le Ministère de l'Environnement (supérieur à 78%). La CPS réfléchit à l'amélioration de son rendement de réseau.

Mme DE LA GRAND RIVE précise que l'atteinte d'une performance de réseau à 100% nécessiterait des investissements de plusieurs millions d'euros pour rendre le réseau totalement étanche.

M. ERNST précise que la différence entre ces deux volumes provient des fuites, mais également des consommations d'eau des poteaux-incendie (qui n'ont pas de comptage), des gens du voyage qui se branchent aux bornes etc.

Un ulissien demande si le coût de cette eau est quand même reporté sur les 85% d'eau facturés :

M. ERNST indique que lors de la négociation du prix initial de l'eau, un rendement de réseau moyen a été estimé. Si ce rendement se dégrade durant la D.S.P, les consommateurs continueront à payer le même prix de l'eau et la perte sera à la charge de SUEZ. Si ce rendement est amélioré car le délégataire réalise des travaux, le gain ira au délégataire. Il s'agit de l'équilibre de la D.S.P.

M. LORIDANT ajoute que SUEZ doit également être réactive en cas de fuite sur réseau ou de branchement illégal afin de minimiser le volume de la perte sur réseau. Si la Collectivité produisait l'eau elle-même, cette perte serait directement imputer sur ses comptes.

Mme DE LA GRAND RIVE indique que lors de la négociation du prix initial, les parties tiennent compte de cette perte sur réseau. Dans le temps, ce rendement de réseau peut fluctuer. Par exemple, si la Collectivité ne choisit pas d'investir dans le renouvellement de son réseau, ce rendement va diminuer et le Délégué supportera cette charge. Ce cas de figure est envisagé au contrat et une clause de revoyure est prévue si la situation évolue de manière significative.

Le prix de l'eau aux Ulis est l'un des moins cher de la zone Paris-Saclay : 3,97 € TTC/m³ en 2016. Ce tarif comprend la taxe d'assainissement de 35 centimes d'euros par m³ consommé contre 81 centimes à Orsay. Le réseau d'eau est jeune comme la ville et nécessite donc peu d'investissement. Cette jeunesse est prise en compte dans le prix de l'eau.

M. ERNST précise que le prix de l'eau se réparti en 3 catégories :

- Part eau potable : 35%
- Part assainissement : 42%
- Organismes publics : 23%

Mme DE LA GRAND RIVE précise que la réglementation impose que les taxes sur l'eau doivent intégralement être réinjectées dans le service de l'eau : il y a une étanchéité budgétaire complète.

M. ERNST ajoute que la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Chataigneraie, des Bergères et des Avelines a été subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de Bassin, par le Département et par le Syndicat de l'Yvette.

Un résident du Bois du Roi demande si les copropriétaires peuvent avoir accès aux informations sur les consommations car aujourd'hui cet accès est réservé aux syndicats de copropriété :

M. GUINET répond que les abonnés peuvent être équipés l'ensemble des compteurs divisionnaires de système de compteurs avec télé-relève. En revanche, cette opération nécessite la mise en conformité des installations privatives ce qui peut représenter un investissement financier important pour le propriétaire de logement équipé de 2 à 3 compteurs.

M. LORIDANT indique que la question ne concerne pas vraiment SUEZ ou la Ville. Il s'agit de la relation entre les copropriétaires et leur syndic et du manque de transparence de ces derniers. La Ville et SUEZ ne peuvent pas interférer dans ces relations privatives.

M. GUINET apporte une précision : après la pose du compteur de télé-relève, le copropriétaire devient client de SUEZ et paie directement ses consommations individuelles. La somme des consommations individuelles est déduite de la consommation générale et le reste est réparti dans les charges communes. Dans le cas d'îlots de bâtiments, on peut installer des sous-compteurs par bâtiment afin de cibler les anomalies de consommation.

Le résident remarque cependant que ce défaut d'individualisation des consommations d'eau est un frein à la recherche de fuite éventuelle et à la responsabilisation de chacun :

3^{EME} PARTIE – Présentation Enerlis

4^{EME} PARTIE – Présentation Energie & Service

M. ERNST indique qu'au 1^{er} juillet 2013, l'affermage a été remplacé par une concession qui prendra fin le 31 décembre 2035. Cette dernière a été calée sur la même durée que la délégation qu'avait souscrite le SIOM pour la gestion de ses propres réseaux. En effet, dans le cadre de la D.S.P mise en place avec Enerlis, la Ville a imposé de récupérer le plus possible d'énergie provenant de l'incinération des ordures ménagères qu'avant 2013.

M. DEROEUX d'Enerlis puis M. SOULA d'Energie & Service, présentent respectivement le rapport d'activités sur le réseau primaire pour la saison de chauffe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ainsi qu'une synthèse des principaux résultats de cette saison.

Avant de débiter ce rapport, M. LORIDANT fait un rappel sur la limite de la D.S.P : Cette dernière s'applique au réseau primaire qui va de la chaufferie jusqu'aux échangeurs situés dans les sous-stations (y compris la production de l'eau chaude sanitaire). Il est sous la responsabilité de la Commune donc d'Enerlis. Le réseau secondaire quant à lui est à la charge des gestionnaires des sous-stations c'est-à-dire des bailleurs ou des syndicats de copropriété.

Un habitant demande si les sous-stations appartiennent bien aux copropriétés :

M. ERNST confirme que les sous-stations, qui hébergent une partie du réseau primaire ainsi que la partie secondaire, appartiennent aux propriétaires privés (copropriété, bailleur...).

M. LORIDANT ajoute que la ville peut également être propriétaire de sous-stations pour ses propres équipements publics.

Un copropriétaire demande si les propriétaires privés peuvent signer le contrat d'entretien avec la société de leur choix :

M. ERNST confirme que les propriétaires privés sont libres de choisir leur prestataire.

Le copropriétaire indique que lors de la panne du ballon d'eau chaude sanitaire de la résidence du Bois du Roi, les copropriétaires n'ont pas eu ce choix :

M. ERNST explique que le ballon d'eau chaude sanitaire (ECS) appartient au réseau primaire de la Ville. C'est pourquoi, il est entretenu par le délégataire de la Ville, Enerlis.

M. DEROEUX - Responsable de l'unité d'exploitation de la centrale Enerlis, Mme MACKAIN – Chargée d'affaires sur le réseau des Ulis et M. MARQUES – Ingénieur d'exploitation sur le Centrale des Ulis, présentent collégalement le rapport d'activités de l'année 2016 pour la délégation sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Le réseau de chauffage urbain

Le réseau de chauffage urbain haute pression a été construit en 1970.

A ce jour, on dénombre environ 85 sous-stations alimentées par la centrale Enerlis située à l'entrée de la ville.

Le réseau primaire et les sous-stations sont gérés par Monsieur NAAJI et son équipe (6 techniciens et 1 manager opérationnel). L'exploitation de la centrale de production est gérée par Monsieur REY et son équipe.

M. LORIDANT attire l'attention sur le fait que le réseau est sécurisé car il est maillé et bouclé. Ainsi, en cas de panne, une partie du réseau peut être isolée et la chaleur peut être envoyée par une autre branche du circuit. Ce schéma est le fruit de quarante années de réflexion pour optimiser et sécuriser la production de chaleur sur la ville.

Les missions d'Enerlis

La Commune a délégué à Enerlis la responsabilité de la fourniture de chaleur sur l'ensemble de la ville des Ulis. Ainsi, le délégataire doit :

- Fournir l'énergie nécessaire au développement de la ville ;
- Assurer au quotidien une prestation de service sur tout le territoire : entretien et maintenance courante sur le réseau primaire ;
- Apporter des alternatives aux énergies fossiles avec notamment la liaison avec l'usine d'incinération de Villejust et la chaufferie biomasse (inaugurée en octobre 2015) ;
- Lutter contre le réchauffement climatique en diminuant les émissions de dioxyde de carbone ;
- Donner une place importante à la gestion des risques en matière de santé, de sécurité, et sur les aspects sanitaires.

Le périmètre de la D.S.P

Dans une sous-station, Enerlis est uniquement responsable des équipements du réseau primaire, échangeur inclus.

L'eau chaude, qui provient de la centrale Enerlis, arrive dans l'échangeur d'eau surchauffée. Il y a un premier piquage vers le circuit de chauffage et un second piquage alimentant l'échangeur à plaque ou le ballon d'eau chaude sanitaire.

Ainsi, la limite du réseau primaire se situe :

- pour le chauffage : après la première vanne de barrage qui isole l'échangeur
- pour l'ECS : après la première vanne d'isolement située à la sortie du ballon d'ECS

Pour le retour, la limite de prestation du réseau secondaire s'étend jusqu'à la pompe de recyclage ECS. Les compteurs d'eau, qui entrent dans le champ de la délégation, sont relevés mensuellement par Enerlis qui peut communiquer ces relevés à la demande des gestionnaires de sous-stations.

M. ERNST précise qu'en cas de question sur les limites des réseaux, les gestionnaires peuvent prendre contact avec Enerlis pour organiser une visite sur site.

Les travaux sur le réseau

En 2016, Enerlis a procédé à 6 interventions sur le réseau qui font suite principalement à des fuites :

- 5 interventions définitives dont une qui correspond à la dernière phase des travaux sur l'antenne Carrefour ;
- 1 intervention provisoire sur l'antenne U5 qui correspond à la fuite du 28 décembre 2016. La réparation définitive sera effectuée cet été hors période de chauffe.

Durant l'année 2016, Enerlis a également effectué des travaux de gros entretien et de renouvellement en sous-stations :

- Remplacement des épingles/échangeurs sur 3 sous-stations ;
- Remplacement des vannes de régulation et servomoteurs sur 8 sous-stations ;
- Remplacement de la pompe de relevage sur 4 sous-stations ;
- Remplacement de la pompe primaire ECS sur 5 sous-stations ;
- Remplacement de la production d'ECS sur 15 sous-stations.

M. LORIDANT demande quelle est la différence entre la pompe ECS et la production d'ECS :

M. DEROEUX explique que la pompe ECS est une pompe de circulation tandis que la production ECS est constituée de l'ensemble des organes destinés à produire de l'eau chaude (ballon ECS, pompe ...).

La répartition des sources d'énergie

La part d'achat de chaleur auprès de l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) et la biomasse permettent de dépasser le seuil de 50% d'ENR&R (énergies renouvelables et de récupération) et ainsi de bénéficier d'une TVA à taux réduit (5,5%).

M ERNST précise que les 2/3 de l'énergie utilisée pour chauffer notre eau (dans les radiateurs ou au robinet) est produite par le SIOM (brûlage des ordures ménagères) et la chaufferie biomasse qui brûle des plaquettes de bois.

M. LORIDANT ajoute qu'il y a eu une continuité des équipes municipales dans le choix de la diversification des sources d'énergie (gaz, biomasse, UIOM, cogénération) afin de ne pas dépendre d'une seule source et de privilégier les énergies renouvelables. D'un point de vue sociétal, il s'agit d'une bonne stratégie de développement durable.

En 2014, grâce aux travaux de création du 3^{ème} tube provenant de l'usine du SIOM, la production d'ENR&R est passée de 18% en 2011 à plus de 50%. L'ajout de la biomasse en 2016 a permis de franchir le pallier des 60% d'ENR&R dans le mix énergétique. La biomasse permet également de garantir les 50% d'ENR&R même en cas de défaillance de l'usine d'incinération du SIOM.

La filière biomasse

L'approvisionnement en bois est respectueux de l'environnement car il est récupéré à moins de 100 km des Ulis. En outre, il est issu à 80% de chantiers forestiers et à 20% de recyclage. Ensuite, le bois est brûlé pour fournir de la chaleur. Enfin, on replante des arbres qui vont capter le dioxyde de carbone émis lors de leur phase de croissance.

En 2016, il y a eu 255 livraisons pour un total de 6484 tonnes de bois livré. Celui-ci provient de plusieurs lieux de production ce qui permet de ne pas être tributaire d'un seul chantier forestier. La combustion de ce bois a généré 83 tonnes de cendres et a fourni 10,1% de l'énergie des Ulis.

M. ERNST demande ce que deviennent les 83 tonnes de cendre :

M. MARQUES indique que ces cendres sont récupérées par un organisme spécialisé qui les analyse pour déterminer si elles peuvent être réutilisées (épandage sur les terrains agricoles...), ou si elles doivent être traitées ou enfouies.

Le rendement de réseau

En 2016, la centrale a produit 156 258 MWh contre 145 599 MWh vendus, ce qui représente un rendement de réseau de 93,2%. Un réseau de chaleur est considéré comme performant au-dessus de 90%.

La gestion des déchets

Deux types de déchets sont émis :

- Les déchets industriels spéciaux (DIS) : les solvants ...
- Les déchets industriels banaux (DIB) : les papiers, les cartons ...

Ces déchets peuvent être valorisés : utilisation sur un nouveau site de production, brûlage dans une usine d'incinération pour fournir de l'énergie ...

En 2014 et 2015, la quantité de déchets a fortement augmenté en raison des travaux de 1^{er} établissement de la chaufferie biomasse. Sur 2016, cette production est redescendue à un niveau normal. De plus la part de déchets valorisés a augmenté par rapport à 2013.

✚ La consommation d'eau

La consommation d'eau sur réseau est le volume d'eau qui entre dans le circuit pour pallier aux fuites de réseau.

La consommation d'eau dans le réseau a diminué de près de 70% depuis une dizaine d'années. De plus, entre 2015 et 2016, on constate une baisse de plus de 30%. Cette évolution montre qu'il y a moins de fuite sur le réseau primaire.

✚ L'amélioration de la performance

En 2016, Enerlis a poursuivi ses travaux d'amélioration avec :

- la mise en place de matelas isolants pour limiter les pertes thermiques et baisser les températures ambiantes en sous-station ;
- le remplacement des productions ECS sur 15 nouvelles sous-stations afin d'améliorer la stabilité sur les températures départ ECS autour de 60° et de très faibles fluctuations.

Enerlis développe également la GTC (Gestion Technique Centralisée) avec 85 sous-stations connectées. Des QR Codes ont été installés dans les armoires électriques. Il suffit de les flasher pour avoir accès aux informations de l'automate : températures, pressions, ouvertures de vanne.

En outre, cet accès à distance permet à Enerlis d'avoir une plus grande réactivité en cas d'anomalie et d'effectuer un pré-diagnostic.

✚ La communication

1- Le Portail Client

Lors de la signature de la D.S.P en 2013, Enerlis s'est engagé sur un mode de communication accessible à tous les abonnés. La piste d'un site internet a été abandonnée au profit de la création d'un portail client.

Ce portail, qui a été déployé il y a 2-3 mois, s'adresse aux abonnés (gestionnaires de la sous-station: syndic, bailleurs).

Ainsi, dans un premier temps un courrier d'information a été envoyé aux clients. Puis, ils ont reçus un mail avec un lien permettant de se connecter au(x) portail(s) client(s) qui concerne les sous-stations dont ils sont gestionnaires.

Le syndic peut demander à Enerlis qu'une personne (appartenant au conseil syndical par exemple) ait accès au portail. Après le traitement de cette demande, la personne reçoit un mail avec un lien pour la connexion au portail.

Ainsi, l'abonné a accès à ses pièces contractuelles, aux factures, à l'historique des consommations, aux données de sa sous-station et du réseau, aux interventions prévues à proximité de sa sous-station, l'aperçu des points de livraison. L'abonné peut également avoir accès à un volet lui permettant de préparer son budget primitif selon 3 hypothèses (optimiste, moyen, pessimiste)

2- Le QR Code pour les usagers

Un QR Code sera affiché prochainement dans les cages d'escalier par les gardiens : tout usager pourra flasher ce QR Code et savoir ce qui se passe dans sa sous-station en temps réel.

Un résident du Domaine des Ulis indique qu'il a fait appel par deux fois à Dalkia pour un problème sur la sous-station E10 durant la nuit. Il n'a pas eu de retour et il a dû demander à son syndic de recontacter Dalkia :

M. ERNST répond qu'il s'agit du réseau secondaire qui n'est pas l'objet de la réunion. Néanmoins, M. DEROEUX se propose de faire le point avec le résident après la réunion.

M. ERNST rappelle qu'Energie & Service est le bureau d'étude qui examine la D.S.P pour le compte de la Ville des Ulis. Ainsi il mène des contrôles sur les factures, en sous-stations, sur la chaufferie. Lors de l'examen du réseau primaire dans une sous-station, Energie & Service relève également les anomalies constatées sur les installations secondaires, bien que ça ne fasse pas partie de leur mission.

Le bureau rend des comptes à la Commune par l'établissement d'un rapport annuel. La Commune transmet à chaque gestionnaire l'extrait concernant sa sous-station (primaire et secondaire) afin qu'il se retourne vers son prestataire qui aura à charge de mettre en œuvre les mesures correctives.

M. LORIDANT insiste sur le fait que la Ville a confié à Energie & Service les missions de contrôle sur le réseau primaire afin d'être sûr que les prestations d'Enerlis soient conformes au contrat de D.S.P. Cette dépense budgétaire permet à la Ville d'avoir un regard d'expert sur les aspects technique et financier de cette délégation.

M. ERNST ajoute que ces contrôles sont également effectués sur la base d'informations que les bailleurs et les syndicats nous ont données : nombre de logements par bâtiment, surface des logements... qui nous permet notamment d'estimer une consommation moyenne par logement qui est comparée à la moyenne constatée sur la Commune. Il y a 2 ans, la Ville a sollicité les gestionnaires afin de mettre à jour la base de données : sur l'ensemble des questionnaires adressés seuls 30% ont été retournés. Aussi, M. ERNST incite les usagers présents à vérifier que ces informations soient correctes.

Un résident demande si la Ville souhaite également obtenir la copie des audits énergétiques des copropriétés :

M. ERNST répond qu'effectivement ces audits peuvent intéresser la Ville.

M. SOULA présente le rapport 2016 d'Energie & Service sur les aspects énergétiques et économiques.

La situation contractuelle

La présente D.S.P a débuté le 1^{er} juillet 2013 et se terminera le 31 décembre 2035. Elle a donné lieu à quatre avenants d'ajustements sur des aspects techniques et administratifs. Aucun avenant n'a été signé en 2016.

L'évolution du périmètre des abonnés

Trois changements ont été opérés en 2016 :

- La résiliation de l'abonné « Centre Commercial des Amonts » (sous-station A2) : les commerçants ont fermé ou déménagé les uns après les autres ;
- L'abaissement de puissance de la résidence Les Jardins d'Hortésie (sous-station C8) ;
- L'augmentation de puissance des immeubles d'habitation de la résidence du Bourbonnais (sous-station T3). Lors des travaux de démolition du Bâtiment A de la Résidence Daunière, et de reconstruction la puissance avait été baissée, puis elle a été augmentée lors de l'entrée dans les lieux des résidents.

Désormais la ville compte 104 abonnés. La puissance souscrite totale a augmenté de 0,3% par rapport à 2015.

Une participante s'étonne qu'un abonné puisse quitter le réseau :

M. ERNST explique qu'il s'agit du cas particulier de l'opération de démolition-reconstruction au niveau de la ZAC des Amonts.

La synthèse énergétique

Sur l'année 2016, on a enregistré une augmentation de 12,8% de la rigueur climatique en DJU (degré jour unifié) par rapport à 2015. La rigueur climatique cette année se rapproche de la trentenaire 1981-2010 qui s'établit à 2383 DJU. On a donc connu un hiver standard.

L'énergie consommée par la centrale sert à la fois à produire la chaleur nécessaire au réseau de chaleur et à la vente d'électricité.

- Sur la période 2014-2016 la chaleur issue de l'usine d'incinération a légèrement augmenté.
- L'utilisation de l'ancienne cogénération a été abandonnée. Le gaz de la nouvelle cogénération a nettement augmenté ce qui est normal car en 2015 cette dernière n'avait fonctionné que sur 2 mois alors qu'en 2016 elle a fonctionné sur son régime normal (5 mois).
- La saison 2016 marque également la première année de fonctionnement de la biomasse sur un cycle complet.
- En revanche, la consommation du gaz chaudière a décliné au profit des autres sources d'énergie.

L'énergie consommée par les abonnés a augmenté de 6,9% entre 2015 et 2016. Ce chiffre est à rapprocher de l'augmentation de la rigueur climatique qui est de 12,8%. De plus, durant cette période, la consommation d'ECS a augmenté de 0,6%. On constate donc des améliorations dans la performance énergétique des équipements.

M. SOULA présente également le graphique des consommations de chauffage des sous-stations par équivalent logement et par DJU et insiste sur l'importance de travailler sur des données à jour. Le ratio moyen est de 3,79 MWh par équivalent logement et par DJU contre 3,82 en 2015.

La synthèse économique

1- La structure tarifaire est la suivante :

La redevance R1 est l'énergie facturée en euros/MWh.

La redevance R2, proportionnelle aux KW souscrits, est divisée en sous-postes :

- Le poste R2-1 correspond à l'électricité consommée par la chaufferie ;
- Le poste R2-2 correspond à l'entretien des installations ;
- Le poste R2-3 correspond au gros entretien et au renouvellement des installations ;
- Le poste R2-4 correspond au remboursement des investissements de 1^{er} établissement ;
- Le poste R2-4_{Ulis} correspond au troisième tube de la liaison SIOM ;
- Le poste R2-6 correspond à la subvention obtenue sur les investissements réalisés : il s'agit d'un terme négatif.

L'exercice de facturation est du 1^{er} janvier au 31 décembre avec 12 factures réelles, révisées mensuellement.

2 – Décomposition des coûts R1-R2

Sur la totalité des abonnés, la redevance R1 baisse de 9,2% malgré une augmentation des consommations de 6,9%. C'est essentiellement la baisse du prix de l'énergie qui a permis de réduire le R1.

Le R2-1 a diminué car l'indice électrique a légèrement baissé.

Les postes R2-2, R2-3 et R2-4_{Ulis} évoluent en fonction de l'inflation.

Les redevances R2-4 et R2-6 ont doublé par rapport à 2015 : les remboursements d'investissements et les subventions induites ont débuté le 01/07/2015 donc sur 6 mois en 2015 contre 12 mois en 2016.

On a donc une évolution globale de la facture de -0,1% avec une augmentation de consommation essentiellement liée à la rigueur hivernale de 6,9%.

3 – Evolution des coûts R1 et R2

Le pourcentage du R1 diminue et celui du R2 augmente : cette évolution est prévue dans la D.S.P car des investissements ont été réalisés pour maîtriser le coût du R1 et avoir une optimisation fiscale avec une TVA à 5,5%.

L'important décrochage entre 2012/2013 et 2014 est dû en premier lieu à ce gain de TVA, puis les baisses depuis 3 ans sont liées à l'optimisation des coûts de l'énergie (notamment le coût du gaz).

Ainsi le coût du R1 (en €/MWh) a baissé de 14,8% entre 2015 et 2016.

4 – Comparaison avec d'autres réseaux

M. SOULA présente le graphique de l'association AMORCE qui compare les prix de plus de 400 réseaux de chauffage urbain en France : Pour 2015, on constate que la ville des Ulis se situe dans la moyenne des réseaux à +50% d'ENR&R et à -2,40 € HT/MWh de l'ensemble des réseaux.

En 2014, le réseau des Ulis était bien moins cher que les autres réseaux. En effet, en 2014 la Commune bénéficiait déjà de la TVA 5,5% mais la D.S.P des Ulis n'était pas encore impactée du remboursement des investissements (début de facturation du R2-4 le 01/07/2015).

M. ERNST précise que ces investissements sont de l'ordre de 25 millions.

Un habitant demande si les abonnés paieront le R2-4_{Ulis} sur les 22 ans de la D.S.P :

M. SOULA répond que le R2-4_{Ulis} est lissé jusqu'à la fin de la D.S.P soit sur 20 ans et demi car le remboursement a débuté le 1^{er} juillet 2015.

M. ERNST indique que c'est l'une des raisons pour laquelle nous avons pu obtenir du SIOM la réalisation de ces travaux afin de nous permettre d'avoir plus d'énergie renouvelable pour bénéficier de la TVA réduite sachant que le SIOM pouvait de vendre plus d'énergie de récupération de la chaleur. Il s'agit d'un gain mutuel.

5- Comparatif d'une résidence type de 200 logements

M. SOULA conclut en présentant l'évolution de la facturation (R1+R2) d'une résidence de 200 logements à iso-consommation et iso-puissance souscrite. On observe une baisse de -6,5% entre l'ancienne D.S.P et l'exercice 2014 et de -2,9% entre 2015 et 2016.

M. ERNST précise que c'est la dernière fois que la comparaison avec l'ancienne D.S.P apparaîtra sur le rapport. Néanmoins, cette comparaison entre ancienne et nouvelle D.S.P montre que malgré des investissements coûteux et des travaux importants, la nouvelle délégation produit des effets plus intéressants que si on avait continué avec l'ancien contrat.

M. LORIDANT demande aux copropriétaires présents si les évolutions décrites dans rapports correspondent bien à ce qu'ils ont constatées :

M. RIGAL de Loiselet & Daigremont, syndic de copropriété de plusieurs résidences aux Ulis, indique que tous les budgets primitifs ont été surestimés par rapport aux dépenses réelles sur les postes de chauffage. L'arrivée de la biomasse et la TVA réduite ont permis d'avoir des dépenses de chauffage en diminution. Il y a également des répercussions sur le secondaire avec les travaux effectués en sous-stations sur les calorifuges

M. ERNST indique que lors du lancement de la D.S.P, il a été programmé une diminution de 2%/an des consommations liée aux travaux que les uns et les autres seront amenés à faire au cours des 22 prochaines années. Les gestionnaires de sous-stations doivent également effectuer des travaux sur les réseaux secondaires car ils sont anciens.

D'ailleurs les gestionnaires vont bientôt recevoir un courrier les informant d'une réunion à Evry sur la rénovation énergétique. Lors de ce rassemblement, des résidents des Jardins des Lys, qui ont procédé à une rénovation par isolation des façades très performante, viendront exposer leur expérience et le gain obtenu. Ces travaux ont un coût élevé mais les copropriétaires peuvent bénéficier de dispositifs d'aides (crédit d'impôt, prêt à taux zéro..).

Une habitante regrette que les copropriétaires ne soient pas informés des travaux à effectuer sur leur réseau secondaire notamment entre la sous-station et les vides-sanitaire (ex : durée de vie d'une vanne ...) :

M. ERNST indique que la Commune n'a pas non plus ces informations sur le secondaire.

La résidente demande également à quoi correspond le « rappel 4 » figurant sur les compte rendus annuels d'Energie & Services :

M. ERNST précise qu'il s'agit des points de non-conformité ou de mauvais fonctionnement des équipements du secondaire évoqués dans les comptes rendus annuels par sous-station d'Energie & Services. Ces rapports précisent également si les points de vigilance sont liés à la réglementation. Néanmoins, il est important de rappeler que cette mission n'est pas obligatoire.

M. LORIDANT demande quelle est l'incidence des démolitions et des constructions sur la puissance souscrite au moment de la signature de la D.S.P. En effet, le nombre de logements va augmenter donc la puissance devrait normalement suivre la même évolution :

M. ERNST répond que plus il y aura de consommateurs et plus le coût de l'énergie sera bas en raison de la mutualisation. Ainsi, les bailleurs ont détruits 282 logements et 600 ont été reconstruits à ce jour. La puissance souscrite va évidemment être plus importante avec toutefois des logements qui consomment moins que ceux qui ont été détruits. De plus, les travaux du secondaire permettent de faire baisser les consommations. Tous ces paramètres ont été étudiés pour que l'équilibre de la D.S.P soit préservé pendant les 22 ans.

Un habitant fait remarquer que la redevance R2, qui représente 50% de la facture, n'évolue pas avec les pratiques des habitants ou la rigueur climatique. Ainsi cette dernière restera fixe même si les copropriétaires font des travaux sur leur réseau de chauffage :

M. ERNST indique que cette redevance représente des composantes qui restent également fixes dans le temps (main d'œuvre, travaux, remboursement d'emprunt, investissement ...). De plus, le poste R1 représente également 50% de la facture : ainsi 10% de baisse sur ce poste représente 5% de réduction totale. Ceux qui le comprendront pourront bénéficier de diminution de charges rapidement. Il ne faut oublier pas que la conjoncture actuelle très favorable, avec un prix du gaz exceptionnellement bas, ne durera pas.

M. SOULA ajoute que l'augmentation du R2 est maîtrisée (1 à 2% par an) tandis que le R1 peut varier énormément. En outre, si vous faites des travaux des clauses du contrat de D.S.P vous permettent de renégocier votre puissance souscrite et gagner sur les deux plans.

M. LORIDANT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôt la réunion à 22H00.

Les documents diffusés ce soir ainsi que le compte rendu de cette rencontre seront mis prochainement sur le site de la ville.